

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du 27 AOUT 2026**

sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe HARTMANN, 1^{er} Adjoint au Maire

Nombre de membres élus : 29, en exercice : 29, présents : 22

Membres présents :

M./Mme, HARTMANN Jean-Philippe, PETER Nathalie, FENDRICH Serge, HELLBURG Didier, BATZENSCHLAGER Maïté, HALTER Cédric, KRIEGER Marius, CHAPUZY Hubert, ZIRBUS Pascal, COMMENNE Marie-Angèle, SOHN Philippe, BECK Marie-Anne, HEITZ Emmanuelle, WAGNER Stéphanie, KRIEGER Caroline, PRETAT Stéphanie, FRITZ Aurélie, WILT Christian-Junior, HILD Catherine, SCHNITZLER Philippe, LECOINTE Marie-Noëlle, GIESSLER Cédric

Membres absents ayant donné délégation :

Mme ESCHLIMANN Michèle à Mme PETER Nathalie
Mme WALTER Céline à M. FENDRICH Serge
M. GERARD Alain à M. SOHN Philippe
M. WOEHREL Stéphane à Mme FRITZ Aurélie
Mme ACKER Florence à Mme PRETAT Stéphanie
Mme STOFFEL Véronique à M. GIESSLER Cédric

Membres excusés :

M. PELISSIER François

**N° 118/2026 PERSONNEL COMMUNAL – PARTICIPATION AU DEPART EN RETRAITE
D'AGENTS COMMUNAUX**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée de la note de synthèse des points inscrits, et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance,

Où l'exposé de M. HARTMANN, 1^{er} Adjoint au Maire, au sujet de trois employés communaux ayant fait valoir leurs droits à retraite respectivement le 1/2/2026, le 1/4/2026 et le 1/7/2026,

Considérant le souhait de faire un geste à l'occasion de cet événement, pour marquer ces nombreuses années au service de la commune,

Sur proposition de la Commission des Finances réunie le 24 août 2026,

Appelé à décider d'une participation amicale à un cadeau,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de voter une participation financière à un cadeau dans un commerce de WASSELONNE du choix de l'intéressé(e) :

- 500 € en faveur de
- 500 € en faveur de
- 500 € en faveur de

Le Secrétaire de séance

Christine SCHREIBER

DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE

en vertu de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site Internet de la commune le .1er.septembre 2026

**pour le Maire empêché
LE 1^{er} ADJOINT AU MAIRE**

Jean-Philippe HARTMANN